



CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal de la séance du lundi 15 juin 2015

Il est 19h00 lorsque **M. H. Hoose, Président**, ouvre la séance dans la Grande salle de Corsier-sur-Vevey.

Il salue les Conseillers, Mme M. Décosterd, secrétaire, le Syndic F. Brun, les Municipaux, M. B. Demierre, Secrétaire municipal et boursier, M. M. Milosavljevic, Huissier, M. M. Seewer, Sergent Major de Police Riviera, Mme Priska Hess du journal Le Régional, MM. Monnard et Ghiringhelli du bureau MCR, MM. David Ferrari et Yann Gilliéron du BTI.

M. Emmanuel Graz du bureau Hüsler & Associés, ainsi que les membres suivants sont excusés : **Mme D. Petitat, MM. B. Gallot-Lavallée et Ph. Logean.**

Absents : **MM. C. Gabriel et Y. Hochuli.**

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Le Président propose d'ajouter sous le point 12 "Divers et propositions individuelles", la réponse municipale à l'intervention de M. A. Goy lors de la séance du Conseil communal du 30 mars 2015, relative au terrain de sport de la Bourgette.

Au vu de l'ordre du jour déjà chargé, **M. L. Volet** propose de traiter ce sujet lors d'une prochaine séance. **M. H. Hoose, Président**, répond qu'en fonction de l'horaire, le sujet sera traité ou reporté.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à la majorité moins 4 abstentions.

3. **Procès-verbal de la séance du lundi 30 mars 2015**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. **Assermentation de deux nouveaux membres du Conseil**

M. H. Hoose, Président, lit les lettres de démissions du Conseil de MM. M. Paquier et W. Marchionno et procède à l'assermentation de deux nouveaux Conseillers : **M. Rolf Bünzli** de Corsier et **M. Sylvain Ragab** des Monts-de-Corsier. Il leur souhaite la bienvenue et les invite à prendre place avec les autres membres.

5. **Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal**

M. H. Hoose, Président, s'excuse d'avoir oublié d'annoncer, lors de la dernière séance, le décès de M. Ferdinand Volet, qui a occupé plusieurs fonctions depuis les années 1950 et jusqu'à fin 1985. Il a notamment été Conseiller communal, Municipal, puis Syndic de Corsier. Il était connu pour sa grande compétence, sa maîtrise des dossiers et l'amour qu'il portait à sa commune et au bien-être des Corsiérans. **M. H. Hoose, Président**, invite la Municipalité à une réflexion en vue de baptiser une place, une rue ou une fontaine du village du nom de Ferdinand Volet, afin qu'il reste dans les mémoires.

En date du 12 mars, **M. H. Hoose, Président**, a reçu un courrier informant de la création d'une Commission Communale "Suisse Immigrés". Il peut être consulté à l'issue de la séance.

Il remercie les différents comités pour les **invitations** suivantes, auxquelles il n'a malheureusement pas pu donner suite : la vente paroissiale St-Jean des 2 et 3 mai ; la 165^{ème} Abbaye des Monts-de-Corsier du 14 mai, le 67^{ème} Giron des Musiques de la Veveyse du 21 au 24 mai, la sortie des aînés du 3 juin, l'assemblée générale ordinaire de Promove le 3 juin.

Il relève l'écho favorable reçu de plusieurs de ses connaissances sur l'excellente organisation du **67ème Giron des Musiques** et remercie le Comité et les nombreux bénévoles pour le déroulement de la Fête.

Le 21 mai, il a assisté à la séance du Conseil communal de Vevey pour suivre le débat sur le "**PPA Cour aux Marchandises** et rapport d'impact sur l'environnement". La proposition de la Commission de renvoyer ce préavis n'a pas pu être discutée du fait que la Municipalité de Vevey et les CFF s'étaient rencontrés la veille de la séance pour apporter de nouveaux éléments au dossier. **M. H. Hoose, Président**, suivra l'affaire et informera les Conseillers de la suite donnée.

La semaine dernière, il a reçu un courrier de Mme Anaëlle Och, habitante de Fenil, qui traite d'un **échange de parcelle** entre elle et la Commune. Par manque de temps, il n'a pas pu étudier cet objet et lira la correspondance lors de la prochaine séance du Conseil.

En date du 10 juin, il a reçu l'annonce de la naissance d'un **nouveau parti** : "**Alliance de Corsier**" qui se distingue par une droite unie et donne lecture de la lettre, signée par MM. J.-L. Klopfenstein, Président, et O. Bays, secrétaire.

Les votations du dimanche 14 juin se sont bien déroulées.

M. H. Hoose, Président, rappelle que les **rapports des Commissions** doivent être signés manuellement (et non par informatique), et déposés 5 jours ouvrables avant la séance du Conseil communal.

Il demande également aux Conseillers de signaler leurs **présences aux différentes séances de commissions** pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, afin que le paiement par la bourse communale puisse être effectué.

6. **Communications de la Municipalité**

Administration, Finances & Territoire – Franz Brun

Déchèterie intercommunale de Praz Libon : la première partie du projet d'étude d'une déchèterie intercommunale définitive est achevée et a permis de définir les exigences et contraintes d'une déchèterie intercommunale. Cette analyse a également démontré qu'une réalisation « standard » pour une structure destinée uniquement à nos quatre communes est excessivement onéreuse. Aussi continuons-nous de concert avec les autres communes du Cercle à œuvrer afin de trouver une solution définitive en explorant d'autres pistes. Etant donné le fonctionnement satisfaisant de la déchèterie provisoire actuellement en fonction, les Municipalités sont convaincues qu'il n'y a pas lieu de se précipiter mais plutôt de bien étudier toutes les options possibles avant d'aller plus de l'avant et planifier une future concrétisation. Dès lors, le préavis reste ouvert jusqu'à nouvel avis, un montant de l'ordre de CHF 55'000.00 étant encore disponible pour la poursuite de cette étude.

Musée Charlie Chaplin : les travaux avancent à grands pas.

67^{ème} Giron des musiques de la Veveyse : le 67^{ème} Giron des musiques a eu lieu du 21 au 24 mai dernier à Corsier. Il a remporté un vif succès.

Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz

Parcage : les démarches de mise en place du système de parcage All-Park au Parking Chaplin sont en cours.

Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher

Naturalisations : Mme Nerina Bruno a été assermentée le 21 janvier 2015, Mlle Isra Al Assfar le 20 mai 2015. Mme Enrica Valentino et ses filles seront assermentées le 17 juin prochain.

Nonagénaire : Mme U. Bucher, Municipale, s'est rendue au domicile de M. Bernard Jornod, qui a fêté ses 90 ans le 20 mai dernier.

Sortie des aînés : la sortie des aînés, financée par la Fondation Haefeli-Meylan, a eu lieu le mercredi 3 juin par un temps splendide. Le but était la visite du château de Prangins et le repas a été pris au Signal de Bougy. La

Municipalité remercie la société de Développement pour l'organisation de cette journée.

Population & Sécurité – Thérèse Volet

Inondations : suite aux fortes chutes de pluie du début mai, le personnel de voirie, les pompiers, Th. Volet, Ph. Bricod et Ph. Goletta ont été fortement sollicités sur les terrains de la Fenette et de l'Hautigny notamment. Une saignée dans le terrain a été réalisée à la hauteur de la propriété Rüfenacht afin de faire dévier l'eau qui descendait.

7. Préavis no 04/2015 « Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2014 »

Passage en revue du rapport de gestion de la Municipalité :

Aucune remarque n'est formulée.

Passage en revue des comptes 2014 :

Au chapitre 2 "Finances" – point 210.412, **M. P. Groux** demande pourquoi le montant de CHF 204'000.00 figure en négatif. **M. F. Brun, Syndic**, explique la situation qui fait que ce montant est exceptionnellement en négatif.

A la page 23 "Parking" – point 350.4231.37, **M. D. Isler** demande si des places seront offertes aux détenteurs de macarons sur la Planie. **M. F. Brun, Syndic**, informe que la réponse se trouve à la page 22. La Municipalité a créé un budget sur toute l'année et les comptes ont été faits alors que le parking n'avait que 3 mois d'exploitation. Une réflexion sera faite à l'avenir pour savoir si les détenteurs de macarons pourront se parquer à la Planie.

A la page 45 "Elimination des déchets", **M. P. Groux** constate qu'il y a CHF 200'000.00 en moins grâce à la suppression d'une tournée notamment, mais également grâce à l'effort de la population.

Passage en revue de l'annexe du rapport de gestion :

Ondine :

Au point 110.3151 "Entretien du matériel informatique", **Mme A. Rouge** demande si l'achat de matériel informatique fait partie de cette ligne et s'il y a un matériel spécifique pour Ondine. D'autre part, au point 110.3185 "frais d'administration", elle demande s'il s'agit du salaire de la personne qui gère les repas (appels des parents) ou si son salaire fait partie du traitement du personnel.

Mme U. Bucher, Municipale, informe qu'Ondine a dû se mettre sur un nouveau système informatique et que la Commune de Jongny gère l'ensemble

de l'Administration. De plus, elle confirme que les frais d'administration correspondent au salaire de la personne de Jongny.

Mme C. Cuénod-Cochard demande jusqu'à quel montant les frais administratifs vont encore augmenter et s'ils vont se stabiliser. Elle trouve énorme le montant prévu pour cette administration.

Mme U. Bucher, Municipale, précise qu'avant, l'accueil se faisait uniquement à midi. Ondine a dû ouvrir en urgence un temps d'accueil de 11h30 à 18h30 pour les enfants de 1^{ère} année scolaire suite aux changements d'horaires des écoles. Les deux temps d'accueil nécessitent une autorisation cantonale alors qu'il n'y avait pas besoin d'autorisation pour l'accueil de midi. Maintenant, le Canton impose une directrice pédagogique et une directrice administrative. Les coûts ne vont donc pas diminuer. Les Conseillers sont invités à se rendre compte par eux-mêmes du travail que l'administration d'Ondine implique en se rendant à la Maison de Commune de Jongny un matin (en prenant rendez-vous préalablement).

Fonds Culturel Riviera :

A la page 3 "Fonds Culturel Riviera", **Mme C. Combaz** demande ce qu'est la société de Développement de Vevey "Les Folies Veveysannes". **Mme U. Bucher, Municipale**, informe qu'il s'agit d'une société dont la demande de subvention a été refusée car elle n'entrait pas dans les critères du Fonds Culturel. N'importe quelle société peut adresser une demande de soutien au Fonds Culturel mais des critères sont requis.

Passage en revue du rapport de la Commission de gestion :

Aucune remarque n'étant formulée, **M. H. Hoose, Président**, passe la parole à **Mme M. Meier**, rapporteur de la Commission. Elle relève l'intérêt de faire partie de la Commission et la bonne collaboration avec la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose, Président**, soumet le préavis 4/2015 au vote, soit :

- 1) d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2014 tels que présentés ;
- 2) d'approuver les comptes de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) ;
- 3) d'approuver les comptes du Fonds culturel Riviera ;
- 4) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée ;
- 5) de donner décharge à la Commission de gestion 2014 pour son mandat.

Le préavis no 04/2015 est accepté à l'unanimité.

M. F. Brun, Syndic, remercie M. B. Demierre, secrétaire municipal et boursier, pour son excellent travail.

8. **Préavis no 05/2015 « Demande de crédit pour le réaménagement urbain de la traversée du village »**

Avant de passer la parole aux rapporteurs, **M. H. Hoose, Président**, précise que ce préavis est 100% de compétence municipale. Un amendement est possible uniquement sur le montant de celui-ci, le financement ou l'amortissement (selon le chap. 2 du conseil général et conseil communal et l'art. 4 "attributions" de la loi sur les communes). Il rappelle également le contenu de l'article 70 du règlement du Conseil sur le droit à la parole des conseillers.

M. B. Savoy, rapporteur de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, lit le rapport – modifié suite à la précision ci-dessus – proposant aux membres d'accepter le préavis tel que présenté et invitant la Municipalité à prendre en compte le **voeu** ci-après :

"La Municipalité met tout en oeuvre pour que le projet concernant le secteur 2 soit complété selon les propositions suivantes : les circulations piétonnes du secteur 2 sont améliorées ; les marquages au sol sont remplacés par des avancées de trottoir au niveau prévu dans le projet (marquages de peinture) ; la priorité de droite est rétablie pour la sortie du chemin du Four Banal (mais pas pour la sortie du parking ciel ouvert et sous-terrain)."

M. J. Gudemann, rapporteur de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis tel que présenté.

M. H. Hoose, Président, ouvre la discussion.

Mme C. Combaz s'inquiète de la pollution lumineuse. Elle déplore la lumière au sol autour du Temple. Elle demande de réviser ce sujet. **M. Monnard du bureau MCR** explique que l'idée est de mettre en valeur le Temple mais pas d'éclairer le ciel. 6 éléments au sol avec une luminosité diffuse sont prévus. **M. P.-A. Debétaz, Municipal**, confirme qu'il y aura 6 barrettes au sol près de la façade et qu'il s'agira d'un éclairage fin et doux pour faire ressortir l'esthétique du bâtiment. **M. Ph. Mayor** propose d'éteindre l'éclairage à partir de 24h00.

Mme A. Volet demande s'il y aura des candélabres en plus des LED au sol. **M. Monnard du bureau MCR** répond qu'il y aura quelques candélabres et confirme que l'objectif des LED au sol sera la mise en valeur du monument.

Comme mentionné dans le rapport de la Commission des Finances, **M. P. Bugmann** regrette qu'il soit impossible d'estimer l'aspect financier de ce préavis, les données étant mélangées. Il souhaite que les travaux soient chiffrés par secteur afin de faciliter le jugement du contenu. De plus, il fait part de son ressenti sur l'utilité de la Commission des Finances. Pour les projets de grande importance, il conseille à la Municipalité de contacter la Commission pour discuter des détails utiles à faire figurer dans le préavis. **M. F. Brun, Syndic**, s'excuse de ne pas avoir présenté des informations suffisantes à la Commission. La Municipalité a donné des chiffres détaillés sur la totalité du projet. Des détails par secteur seront transmis lors de la présentation d'un prochain préavis de ce type.

M. P.-A. Debétaz, Municipal, estime possible de tout séparer une prochaine fois. Il relève que le bureau MCR possède tout le détail des montants.

Mme A. Rouge demande à la Commission des Finances si la Commune a les moyens pour financer ce préavis et si elle peut entreprendre les travaux en toute sécurité. **M. P. Bugmann** informe qu'il s'agit du meilleur moment pour entreprendre des travaux d'envergure. Du point de vue de la capacité financière, il n'y a pas de problème pour la Commune.

M. P. Zuchuat informe qu'on lui a certifié que les prix sont garantis pour la durée des travaux sauf en ce qui concerne l'enrobé et le point « divers et imprévus ».

Mme L. Khouri-Dagher demande s'il y a des papiers venant de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) qu'on n'aurait pas reçus, car les courriers du début de l'année mentionnent quelques réserves concernant la fluidité du trafic, l'insuffisance de largeur de la route permettant à deux bus de se croiser et la sécurité. Elle ne souhaite pas se baser uniquement sur l'assurance orale donnée à la Commission ad hoc par M. Monnard du bureau MCR, mais demande un papier écrit au bureau précité, stipulant que ces réserves sont résolues. D'autre part, elle s'interroge sur l'adjudication des travaux alors que le Conseil n'a pas encore voté sur le préavis.

M. P.-A. Debétaz, Municipal, répond que l'aval du Canton concernant la fluidité, les dimensions et la sécurité a été obtenu. Tout a été réglé, sinon le Canton aurait fait opposition à l'enquête publique. **M. H. Hoose, Président**, a téléphoné au DGMR aujourd'hui. Il confirme que si toutes les conditions n'étaient pas remplies, le Canton refuserait le permis de construire. D'autre part, la responsabilité n'incombe jamais à une personne physique mais toujours à la Municipalité.

Concernant les marchés publics et soumissions, **M. P.-A. Debétaz, Municipal**, informe que l'adjudication se fait toujours sous réserve de l'approbation du projet par le Conseil communal.

M. L. Volet regrette le peu de temps accordé pour la présentation du préavis par la Municipalité ainsi que le peu de pouvoir de la Commission pour se prononcer sur cet objet. D'autre part, le secteur 2 était très lacunaire. Finalement, il souhaite une réponse claire concernant la responsabilité du projet. **M. F. Brun, Syndic**, s'étonne de la remarque concernant le secteur 2. Un trottoir inexistant aujourd'hui est projeté, ce secteur a été travaillé. **M. Monnard du bureau MCR** confirme que le secteur 2 a été réfléchi et informe que les places de parc ont été privilégiées. **M. Ghiringhelli du bureau MCR** donne des explications sur le plan proposé par la Commission ad hoc qui n'est pas souhaitable au vu des deux sorties de parking (Duru) et du chemin du Four banal. De plus, la largeur n'est pas suffisante pour le croisement des véhicules, la norme légale exigeant 30 mètres de libre entre les deux zones de places de parc de la rue du Château. Il donne des explications sur la variante choisie pour le secteur 2 et ses aménagements. Le bureau MCR a tenu compte des vœux de la Municipalité, de la Commission Consultative de Circulation et des Transports publics VMCV pour arriver à une solution intéressante.

M. Dominique Brun, inspecteur de la Signalisation du Canton, sera consulté pour le marquage de ce secteur.

M. D. Isler souligne que l'objectif général du projet est d'améliorer la sécurité et d'éviter le transit dans le village. Pourtant, on ne retrouve pas ces objectifs dans le secteur 2. Des réflexions en faveur des piétons manquent. 4 facteurs vont augmenter la vitesse des voitures dans ce secteur par rapport à aujourd'hui : 1) l'élargissement de la rue du Château de 50 cm entre le chemin du Four Banal et la rue du Château 5. Les voitures pourront croiser sans réduire leur vitesse ; 2) la suppression de la place de parc devant la maison de la rue du Château 5 (côté nord) ; 3) la levée de priorité du chemin du Four Banal (aujourd'hui prioritaire) ; 4) la ligne droite du trottoir côté nord, rétréci de 50 cm et seulement haut de 4 cm. Il relève aussi qu'il y a actuellement environ 40 places de parc libres pendant la journée au parking de la Planie, places aussi bien placées pour les restaurants et commerces que les places le long de la rue du Château.

La proposition de la Commission ad hoc ne change rien au niveau de la largeur de routes, ni en nombre de places de parc, mais permet de couper le rythme des véhicules circulant sur la rue du Château (priorité du chemin du Four Banal) et permet aux piétons de trouver de zones sécurisées (même hauteur de trottoirs) et donc une traversée plus courte d'environ 2 m. (420 cm au lieu de 620 cm, 500 cm au lieu de 700 cm). Avec l'élargissement de la route à 5 mètres, les véhicules peuvent croiser. Il insiste sur la sécurité des piétons.

M. Monnard du bureau MCR informe que la largeur de 5 mètres est une nécessité. Le gabarit nécessaire pour le croisement d'un véhicule lourd et d'un véhicule léger est de 5m à 0 km/h. Si le trajet était rectiligne, le projet de la Commission ad hoc serait possible, mais ce n'est pas le cas. La perte de priorité n'est pas adaptée à cause de l'entrée du parking souterrain. Les remarques seront prises en considération par le bureau MCR, mais **M. Monnard** affirme que le projet de la Commission n'est pas envisageable.

Mme T. Volet, Municipale, a constaté à de nombreuses reprises que la priorité de droite à la sortie du chemin du Four banal n'est jamais accordée. La solution du bureau MCR avec la mise en place d'un "cédez le passage" est rassurante.

M. R. Genoud propose de démolir le mur à côté de la Maison de commune, qui ne met vraiment pas en valeur le bâtiment communal. **M. F. Brun, Syndic**, confirme que le mur n'est pas beau mais qu'il s'agit d'un monument historique. Il ne peut pas être démolé mais il sera nettoyé. De plus, ce mur permet de bloquer le passage des véhicules dans le parc Chaplin.

Mme M.-J. Stauber emprunte la Place du Temple avec les enfants de l'école de Meruz. La sécurité du projet pose problème. Elle demande si la Municipalité peut mettre un panneau "attention enfants" au débouché de la rue du Château sur la Place du Temple. **M. Monnard du bureau MCR** informe que la pose d'un signal n'est pas le but. L'entrée sur la Place du Temple, avec le pavage de la zone piétonne et les arbres, donnera l'effet à l'automobiliste d'être un intrus sur la place. **M. B. Schär, Municipal**, informe que la question de la pose d'une signalisation pourra être reprise avec M. Dominique Brun.

Mme L. Khouri-Dagher constate qu'il n'y aura plus du tout de trottoir et qu'il faudra traverser deux fois la route pour se rendre de la poste au Café de la Place. Elle propose de laisser l'enrobé – avec les voitures parkées contre le mur – et de faire un test pendant 1-2 ans. **M. Monnard du bureau MCR** répond que le piéton utilisera la zone pavée. Il y aura très peu de différence de niveau entre les pavés et la route. Si tout était fait en enrobé, l'effet de place serait perdu et on retrouverait la situation actuelle. **M. F. Dufour** demande s'il y a un exemple de place pavée comme référence. **M. Monnard du bureau MCR** cite l'exemple de Chexbres et du Centre de Bulle.

M. M. Crausaz demande pourquoi la Place du Temple ne serait pas complètement pavée. Ainsi, l'église serait encore plus mise en valeur. **M. Monnard du bureau MCR** informe que pour une raison phonique et aussi économique, cette solution n'est pas souhaitable.

M. P. Groux estime que la place de parc pour personne handicapée n'est pas bien située. **M. Monnard du bureau MCR** confirme et informe qu'un meilleur emplacement sera recherché.

M. A. Goy trouve que le projet de Place du Temple donne envie et demande si on est loin des critères pour obtenir une zone de rencontre et ainsi prolonger celle de la rue Centrale. **M. Monnard du bureau MCR** explique que cette solution ne serait pas acceptée par le DGMR par rapport à la situation du trafic et de flux qu'il y a sur cette place. Pour des raisons pratiques et réglementaires cela ne peut pas se faire. En effet, la zone de rencontre favorisera le piéton alors que la zone 30 favorise l'égalité.

M. S. de Palézieux propose de paver toutes les places de parc de la Place du Temple au lieu de les laisser en enrobé. **M. Monnard du bureau MCR** informe que cette demande est envisageable.

Concernant les places de parc contre le mur, **M. G. Volet** rappelle les propos du Syndic, à savoir que si cette solution ne devait pas fonctionner, un retour à la situation actuelle serait possible. Il demande si le pavage va se faire tout de suite ou plus tard. **M. Monnard du bureau MCR** est convaincu que la solution va fonctionner, toutefois, si un retour en arrière est souhaité, il conseille de tout paver. **M. L. Volet** informe du souhait de la Commission ad hoc de paver toutes les places avec une couleur de pavés différente pour marquer le contour des places. **M. P.-A. Debétaz, Municipal**, prend note de cette demande ainsi que du vœu de la Commission des Finances de parker avec le dos du véhicule contre le mur. **Mme N. Cochard**, demande que la Commission Consultative de Circulation soit convoquée lors des prochaines discussions.

Mme V. Rapsode demande si des bancs peuvent être rajoutés au centre et en périphérie du village. **M. P.-A. Debétaz, Municipal**, confirme que des bancs sont prévus, notamment vers le Châtelard. La position de ceux-ci sera discutée.

M. R. Genoud demande si les ronds verts avec points verts sur les plans correspondent aux arbres. **La Municipalité** confirme que oui. **M. R. Genoud** estime que le montant inscrit au budget est abusif.

M. Ph. Dardenne demande si les WC publics seront réaménagés. **M. P.-A. Debétaz, Municipal**, répond qu'il s'agira d'une autre étude et que la Municipalité prend note de cette demande.

M. D. Chollet informe que la sortie de la rue de Jaman pose problème. Les priorités ne sont pas respectées. **M. Monnard du bureau MCR** informe que l'arrêt de bus a été mis sur chaussée afin de freiner la circulation sur cette axe. La DGMR n'a pas donné son autorisation de commencer la zone 30 plus haut sur la rue des Terreaux, mais elle fera une réévaluation après les travaux.

M. M. Crausaz maintient son idée de paver la totalité de la Place du Temple. **M. F. Brun, Syndic**, pense qu'esthétiquement ce serait une bonne solution, mais c'est invivable au niveau bruit pour les habitants du quartier.

M. P. Groux demande un éclaircissement sur la raison pour laquelle on ne peut pas amender certains préavis. **M. H. Hoose, Président**, projette à l'écran l'extrait de loi sur les communes 175.11 – Chapitre II, art. 4 – « Attributions » pour expliquer la situation. Seuls les aspects financiers peuvent être amendés. **M. B. Savoy** informe que M. Duvoisin, juriste du Service des Communes, est à disposition pour donner des explications sur les marges de manoeuvres des Conseillers.

M. F. Brun, Syndic, rappelle que le projet ne se réalisera jamais si on change chaque détail. Toutefois, la Municipalité tiendra compte des remarques émises car elle souhaite que le projet plaise à la majorité. **M. H. Hoose, Président**, précise que le projet a été mis à l'enquête publique pendant un mois (du 25 février au 26 mars 2015) et que c'est à ce moment-là qu'il fallait apporter des remarques et critiques.

Mme L. Khouri-Dagher aurait souhaité avoir ces informations plus tôt afin d'éviter un énorme travail à la Commission ad hoc.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose, Président**, soumet le préavis 5/2015 au vote, soit :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement urbain de la traversée du village ;
2. de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 3'490'000.00 ;
3. de financer cette dépense par recours à un emprunt de CHF 3'490'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;
4. de prélever la somme de CHF 1'000'000.00 dans la « Réserve pour investissements futurs » afin de couvrir partiellement les travaux à charge de la commune ;
5. d'amortir le solde de cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum.

Le préavis no 05/2015 est accepté par 49 voix. (2 avis contraires et 4 abstentions).

9. **Préavis no 06/2015 « Demande de crédit pour la réfection de la route de Fenil »**

M. R. Buccarello, rapporteur de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis tel que présenté.

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis **amendé de sorte que la totalité des réserves au bilan (Réserve entretien et aménagement routes et Réserve pour investissements futurs) soient utilisées pour amortir ces travaux, à savoir de prélever CHF 710'000.00 dans la Réserve pour investissements futurs, au lieu de CHF 500'000.00.**

Plus de 5 conseillers soutenant cet amendement, **M. H. Hoose, Président**, ouvre la discussion.

Pour un projet de CHF 3 millions, **M. P. Groux** regrette que le rapport de la Commission ad hoc ne soit pas plus étoffé. Il émet le vœu que quelque chose soit entrepris pour sécuriser les piétons sur le bas de la route de Nant, la route de Châtillon risquant d'être très utilisée après l'ouverture du Musée Chaplin. **M. F. Brun, Syndic**, informe qu'actuellement, la Municipalité ne sait pas si des places de parc supplémentaires seront nécessaires sur la route de Châtillon. Un préavis sera présenté si nécessaire et le Canton sera consulté.

M. F. Brun, Syndic, informe que l'amendement de la Commission des Finances ne pose aucun problème à la Municipalité.

Concernant le chemin piétonnier du Musée, **M. P. Zuchuat** s'inquiète du revêtement prévu, de l'enrobé aurait été souhaitable. **M. Ph. Goletta, Municipal**, explique les négociations qui avaient été entreprises avec le Comité du Musée Chaplin. Aujourd'hui, le trottoir n'est pas conforme à la loi, mais conforme par rapport au peu d'habitants qui l'utilise. La décision avait été prise que si le Musée engendrait énormément de piétons, c'était à eux de financer un nouveau cheminement piétonnier qui remplacerait le trottoir et la Commune en assurerait l'entretien. La Municipalité n'avait pas prévu à l'époque que le Canton imposerait un chemin non-étanche. Par contre, la passerelle métallique pour piétons en aval (de plus de CHF 700'000.00) sera financée par le Musée et non par la Commune.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose, Président**, procède au vote de l'amendement. **L'amendement est accepté par 51 voix.**

M. H. Hoose, Président, procède au vote du préavis 06/2015 amendé, soit :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la route de Fenil ;
2. de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 2'910'000.00 ;

3. de financer cette dépense par recours à un emprunt de CHF 2'910'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;
4. de prélever :
 - la somme de **CHF 710'000.00** dans la « Réserve pour investissements futurs » ;
 - la somme de CHF 307'000.00 dans la « Réserve entretien et aménagement routes » ;
 - la somme correspondant aux travaux liés aux collecteurs communaux dans la « Réserve Collecteurs » correspondante ;afin de couvrir partiellement les travaux à charge de la commune ;
5. d'amortir le solde de cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum.

Le préavis no 06/2015 tel qu'amendé est accepté par 53 voix.

10. Election du bureau du Conseil

M. H. Hoose, Président, lit les articles 11 et 12 du règlement du Conseil communal et passe la parole à **M. P. Groux, Vice-Président**, pour l'élection de la présidence du Conseil communal.

A) Ouverture du scrutin pour la présidence du Conseil communal

M. H. Hoose, Président, se représente pour une deuxième année de mandat.

Aucun autre candidat ne souhaitant se présenter, le Vice-Président procède au vote par bulletin secret.

M. H. Hoose est élu avec 47 voix (3 blancs et 4 voix éparses). Il remercie les Conseillers pour leur confiance.

B) Ouverture du scrutin pour la première vice-présidence du Conseil communal

M. P. Groux se représente pour la première vice-présidence du Conseil communal.

Aucun autre Conseiller ne souhaitant se présenter, **M. H. Hoose, Président**, procède au vote par bulletin secret.

M. P. Groux est élu avec 38 voix (12 blancs et 5 voix éparses).

C) Ouverture du scrutin pour la 2ème vice-présidence du Conseil communal

M. Ph. Mayor ayant démissionné du bureau du Conseil, **M. H. Hoose, Président**, propose la candidature de **Mme D. Petitat** qui accepte.

Aucun autre Conseiller ne souhaitant se présenter, **Mme D. Petitat est élue par acclamation.**

D) Ouverture du scrutin pour les deux scrutateurs du Conseil communal

Mme V. Rapsode et M. B. Gallot-Lavallée se représentent.

Aucun autre candidat ne souhaitant se présenter, **Mme V. Rapsode et M. B. Gallot-Lavallée sont élus par acclamations.**

E) Ouverture du scrutin pour les deux scrutateurs suppléants du Conseil communal

Mme I. Cochard se représente. Un deuxième scrutateur suppléant est recherché. **M. H. Hoose, Président**, propose la candidature de **M. R. Josseron**, qui accepte.

Aucun autre candidat ne souhaitant se présenter, **Mme I. Cochard et M. R. Josseron sont élus par acclamations.**

11. Election d'un membre de la Commission de gestion

Suite à la démission du Conseil communal de **M. M. Paquier**, un nouveau membre de la Commission de gestion doit être élu.

M. Ph. Dardenne propose la candidature de **M. L. Volet** qui accepte. Aucun autre candidat ne souhaitant se présenter **il est élu par acclamation.**

12. Divers et propositions individuelles

- **Réponse municipale à l'intervention de M. A. Goy lors de la séance du 30 mars 2015 concernant le terrain de sport de la Bourgette**

M. A. Goy demande une explication concernant la dernière phrase de la page 2 : *"lorsque des nuisances sonores surviennent après 22h00, la Municipalité a demandé aux personnes incommodées de s'adresser directement à Police Riviera. En effet, c'est Police Riviera qui doit intervenir en de telles circonstances car les municipaux ne peuvent assurer un piquet de nuit"*. Il demande si la Municipalité assure des piquets. **M. F. Brun, Syndic**, informe que la Municipalité ne fera pas de rondes nocturnes.

M. Ph. Dardenne doit souvent faire appel à la Police Riviera concernant les nuisances sonores du Parc Chaplin et celle-ci arrive très vite pour régler la situation.

M. B. Savoy estime que la réponse municipale à M. A. Goy mérite une réflexion, notamment s'il faut prévoir un garde-parc qui fera l'intermédiaire entre les chartes affichées et Police Riviera. **M. F. Brun, Syndic**, demande de réfléchir à la base de la problématique. Police Riviera coûte cher, c'est notre droit de les appeler pour leur demander une intervention. Il ne faut pas avoir peur de le faire.

- **Gestion des déchets – Ecopoint d'Obrist**

M. H. Hoose a vu dans le 24 heures une information sur un projet de déchèterie provisoire à l'avenue Reller sur la commune de Vevey. Il demande s'il est possible de transférer l'Ecopoint d'Obrist dans cette future déchèterie car la plupart des déchets qui sont jetés dans l'écopoint d'Obrist appartiennent à des habitants de Vevey. **M. F. Brun, Syndic**, informe que M. Marcel Martin, Municipal à Vevey, a promis de créer une déchèterie provisoire et que la Commune de Corsier pourrait supprimer l'écopoint d'Obrist. La Municipalité est en contact avec celle de Vevey depuis 7 à 8 mois. Elle transmettra l'appui du Conseil communal dans ces tractations.

- **Informations**

Mme M. Meier demande si les propriétaires du chalet situé à proximité de la déchèterie de Praz-Libon ont été informés de l'installation de la déchèterie définitive. D'autre part, elle souhaite que le Conseil soit informé en septembre des suggestions retenues concernant l'aménagement du village suite aux discussions de ce soir et troisièmement, elle demande comment les habitants du village seront informés sur ce qui va se faire. **M. F. Brun, Syndic**, répond que le préavis sur l'aménagement du Village devait d'abord être soumis au Conseil avant d'aller plus loin. Un premier contact direct avec la Poste, les Cafés, etc... est prévu avant d'informer la population. Pour le chalet de Fenil, il ne savait pas qu'il allait être vendu et rappelle que tous les habitants sont informés de l'existence de la déchèterie. **M. P.-A. Debétaz, Municipal**, a pris note des points discutés concernant le préavis 05/2015 et une information lors de la séance du Conseil de septembre est envisageable.

- **Circulation**

Mme L. Khouri-Dagher attire l'attention sur la sortie du parking de Denner en voiture. Elle est dangereuse car il faut empiéter sur le trottoir et il n'y a aucune visibilité depuis le stop. Elle demande si la pose d'un miroir serait possible. **Mme T. Volet, Municipale**, informe que ce parking est privé et que le trottoir appartient à la Commune de Vevey.

En tant qu'habitant du quartier, **M. H. Hoose, Président**, n'a jamais eu d'accident à cet endroit. **M. F. Brun, Syndic**, informe qu'il s'agit d'une sortie de propriété privée sur le domaine public. C'est donc au propriétaire privé de s'en occuper (Jumbo, Denner, Wincasa ou la PPE de Reller).

- **M. P. Groux** demande de profiter des travaux du Musée Chaplin pour refaire la route de Nant.
- **M. D. Chappuis** souhaite que la voirie fauche les bords de chemins aux Monts-de-Corsier. Les bancs sont sous les herbes. Certains endroits ont déjà été fauchés par des privés. **Mme T. Volet, Municipale**, informe que les travaux d'éparage sont en cours depuis une semaine. Elle demandera à la voirie de dégager en priorité les bancs et les bords de routes où la visibilité est mauvaise.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h35.

Au nom du Conseil communal

Le Président



H. Hoose



La Secrétaire



M. Décosterd